

Des comptes aux batteries d'indicateurs : niveau de vie, mieux-être et qualité de vie

Jérôme Accardo

Résumé - L'article propose un examen critique de plusieurs tentatives récentes pour traduire concrètement l'ambition d'"aller au-delà du PIB" : les comptes par catégorie de ménages, la prise en compte de la production domestique de services, l'intégration de dimensions non monétaires, enfin la mesure directe du bien-être subjectif. Si on peut estimer que chacun des travaux présentés contribue, à des degrés divers, à l'enrichissement de la description socio-économique offerte par la Comptabilité nationale, il convient de constater qu'aucun n'est actuellement abouti et qu'ils se heurtent tous, en pratique, à des obstacles encore nombreux et redoutables.

Les limites dans la description du développement économique offerte par la comptabilité nationale et les grands agrégats qu'elle élabore font depuis plusieurs décennies l'objet de critiques de nature conceptuelles ou portant sur les méthodes pratiques de mesure. Le rapport Sen-Stiglitz a constitué à la fois une synthèse de ces critiques et une impulsion nouvelle pour les travaux visant à « aller au-delà du PIB ». Ceux-ci sont toujours plus nombreux dans ce domaine très actif qui se déploie dans des directions très diverses. La présente contribution se propose de compléter les *surveys* existants par un examen détaillé des travaux conduits récemment par la statistique publique sur ces questions. En décrivant aussi précisément que possible la nature concrète des obstacles rencontrés, elle vise à faire mieux apprécier les perspectives de progrès. Il s'agit, notamment, d'aider le lecteur à distinguer entre les appels au dépassement susceptibles d'être effectivement mis en œuvre sinon immédiatement du moins à un horizon de quelques années, et les ambitions qui semblent devoir continuer pour longtemps encore à rester dans le domaine de la critique abstraite.

On examine ainsi successivement :

- la prise en compte des distributions des opérations du compte des ménages
- la prise en compte de la production domestique de services
- l'intégration de dimensions non monétaires (l'état de santé, la qualité de l'environnement naturel, la sécurité, le capital social...)
- la mesure directe du bien-être (« bonheur », « satisfaction dans la vie »...)

Au-delà de l'analyse des seuls agrégats : distribution et décomposition des comptes par catégorie de ménages.

En quel sens précis la comptabilité nationale peut-elle, s'agissant du compte des ménages, suivre la recommandation du rapport Stiglitz de « prendre en compte les distributions » ? Comme on sait, pour décrire les différentes opérations du compte des ménages la comptabilité nationale ne retient que des agrégats. Or, grâce aux sources microéconomiques, de plus en plus nombreuses, on connaît souvent la distribution des variables correspondantes. Ne peut-on utiliser ces distributions pour produire des « comptes distributionnels » ? C'est-à-dire des comptes qui, outre l'établissement d'un ensemble d'agrégats monétaires mis en cohérence, selon des méthodes normalisées internationalement, pourrait aussi exhiber la distribution de ces agrégats dans la population, permettant ainsi l'interprétation des comptes en terme d'inégalité. Dans un premier temps on explique pourquoi un tel objectif est, sous cette forme, inaccessible. On présente ensuite les solutions explorées par les comptables nationaux pour néanmoins parvenir à intégrer dans le cadre comptable les différences entre ménages.

L'impossibilité (pratique) de « comptes distributionnels »

On peut, pour faciliter l'exposition du problème, simplifier la question en considérant une version minimale, avec un compte des ménages limité à trois opérations (agrégées) : le revenu (ajusté) brut, la consommation finale effective et l'épargne. Peut-on construire une version distributionnelle d'untel compte ? En d'autres termes : peut-on produire ce compte pour chaque ménage d'un échantillon représentatif ? Actuellement, la réponse est non.

L'obstacle réside dans le fait que la connaissance des distributions respectives de deux variables dans la population (ici le revenu et la consommation) ne permet pas de calculer la distribution de leur somme ou de leur différence. Il faut disposer de leur loi jointe. Autrement dit il faut connaître, au moins pour un échantillon représentatif de ménages (sinon pour tous), sur l'année :

- les revenus d'activité des membres de chaque ménage, et les cotisations sociales correspondantes, les revenus du patrimoine, les revenus de remplacement et les prestations sociales perçus ; aussi, si on souhaite calculer le revenu ajusté, les transferts en nature individualisables des administrations publiques de santé, ainsi que l'information nécessaire sur la situation d'études des membres du ménage

permettant de calculer (à partir des données microéconomiques de l'Éducation nationale sur les coûts par élève selon le type de formation) la dépense publique d'éducation dont ils ont directement bénéficié dans l'année. Enfin, il faut avoir, pour les ménages de l'échantillon propriétaires de leur résidence principale, une description suffisamment précise de celle-ci afin de pouvoir appliquer un modèle satisfaisant de loyers imputés ;

- sa consommation en biens et services.

Tout ceci représente une grande quantité d'information. La collecter directement dans une même enquête constituerait une charge statistique sur les enquêtés tout à fait excessive. Elle existe cependant, dispersée entre des enquêtes ménages (enquête Revenus fiscaux et sociaux, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, Enquête nationale Logement, enquête Budget de famille) et des fichiers administratifs (fichiers de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation, fichiers d'allocataires des organismes sociaux, DADS, fichiers de l'assurance maladie...). Si toutes ces sources étaient appariées, l'objectif serait atteint : on disposerait pour chaque ménage de l'échantillon de son RDB ajusté et de sa consommation finale effective, donc de son taux d'épargne⁵⁷. Un tel appariement n'est actuellement que partiellement réalisable. Le mettre entièrement en œuvre se heurte pour le moment à des obstacles juridiques, qui eux-mêmes traduisent les problèmes philosophico-politiques que suscite ce type de projets « panoptiques ».

Les travaux en cours en France, dans un contexte juridique en forte évolution (loi numérique, loi sur les données de santé) permettent certes d'espérer des avancées significatives dans les prochaines années. Il faut néanmoins souligner que ces obstacles existent dans la plupart des pays et, de ce point de vue, la situation de la statistique publique française est assez favorable comparée à celle de nombreux pays où les possibilités d'appariement avec les sources administratives sont beaucoup plus limitées. Or, si les analyses distributionnelles ne devaient être possibles que dans un petit nombre de pays seulement, il manquerait à cette comptabilité « améliorée » la comparabilité internationale qui est un des atouts majeurs du système de comptabilité nationale.

⁵⁷ Il s'agirait, certes, d'un taux d'épargne non rigoureusement daté, puisque certaines sources ne sont disponibles qu'avec une périodicité pluri-annuelle.

Principe de la décomposition du compte des ménages

En l'absence d'un appariement généralisé permettant l'élaboration d'un compte complet pour chaque ménage d'un échantillon représentatif, la solution passe par l'imputation statistique : cette méthode consiste à retenir une enquête dans laquelle l'information collectée, au niveau du ménage, sur les opérations du compte est aussi importante que possible. On complète ensuite cette information en imputant à chaque ménage une valeur pour chaque opération manquante. L'imputation est réalisée en utilisant des modèles estimés dans les autres sources disponibles. Une façon possible de réaliser en pratique ce processus est la suivante : on prend pour source principale l'enquête Budget de famille (BDF) : on dispose, pour chaque ménage de son échantillon de sa consommation annuelle, ainsi que du revenu annuel, obtenu par appariement avec les sources administratives socio-fiscales. Ce revenu ne représente qu'une partie du revenu considéré par les Comptes nationaux, il faut lui ajouter les cotisations sociales, les ressources en nature, les loyers imputés, etc. On ajoute les composantes manquantes en appliquant à chaque ménage la valeur prédite par des modèles estimés sur l'ERFS et SRCV pour les cotisations sociales, les revenus d'indépendants, sur l'ENL pour les loyers imputés ; on procède de manière analogue avec des modèles relatifs aux dépenses publiques de santé et d'éducation, pour obtenir un revenu ajusté au niveau du ménage. Le point crucial est ici que les variables explicatives figurant dans les différents modèles utilisés soient aussi collectées dans BDF. Cette condition est évidemment indispensable pour appliquer ces modèles à chaque ménage de BDF pour estimer la valeur la plus probable (compte tenu de ses caractéristiques prises en compte) des composantes manquantes.

Le résultat final est un échantillon représentatif où, formellement, ressources et dépenses (et donc épargne) sont parfaitement connues pour chaque ménage de l'échantillon. Pour autant, ce fichier ne permet pas l'analyse distributionnelle des comptes. Certes, si l'échantillon est assez grand, la distribution dans le fichier d'une opération du compte donnée, dépense ou ressource, représente convenablement sa répartition réelle. En revanche, la procédure d'imputation ne permet pas d'obtenir la véritable loi jointe des différentes opérations du compte⁵⁸. Ce qui interdit de déterminer la distribution des sommes et des soldes, à commencer par celle de

⁵⁸ L'imputation ne permet en effet de déterminer que la seule loi jointe conditionnelle aux variables explicatives utilisées dans les modèles.

l'épargne⁵⁹. Les mesures d'inégalité du revenu ajusté ou bien celle de la consommation effective effectuées sur ce fichier micro-économique seront biaisées⁶⁰.

Un exemple peut éclairer la difficulté : les dépenses de santé à la charge des ménages (aussi appelées « débours de santé ») sont difficiles à collecter dans une enquête-ménage. Les répondants ont souvent beaucoup de mal à évaluer ce qu'ils ont dépensé en soins médicaux, et plus encore à isoler la part non remboursée. Les enquêtes Santé constituent ici la source de référence : la dépense de santé étant une de leurs principales variables d'intérêt, elles y consacrent du temps de questionnement, le cas échéant réalisent des appariements de leur échantillon avec les données de l'assurance maladie. Ce n'est pas le cas des enquêtes Budget de famille, lesquelles, en conséquence, fournissent une estimation peu fiable du débours. La solution est alors d'imputer cette dépense aux ménages de l'échantillon de BDF à partir d'un modèle estimé dans l'enquête Santé.

Les dépenses de santé d'un ménage dépendent de ses caractéristiques socio-démographiques usuelles (âge de ses membres, de leurs revenus, leur catégorie sociale, leur diplôme) et des variables spécifiques à la santé : leur état de santé, leurs antécédents médicaux, leur couverture maladie. De tous ces facteurs, ceux spécifiques à la santé bien sûr de loin les plus explicatifs. Ils sont collectés dans l'enquête Santé, pas dans BDF. Le modèle d'imputation devra donc se contenter de variables socio-démographiques usuelles ; il ne pourra alors expliquer qu'une assez faible partie de la dispersion des dépenses de santé. De fait, entre deux ménages de mêmes caractéristiques socio-démographiques usuelles (âge, revenu, diplôme, de catégorie sociale ...), les dépenses peuvent être très éloignées si les facteurs les plus directement liés à la santé sont différents. L'imputation revient alors à affecter à chacun de ces deux ménages une valeur prise au hasard dans l'enquête Santé parmi les dépenses des ménages possédant ces mêmes caractéristiques socio-démographiques.

En moyenne, cette procédure est sans biais : elle fournit, pour tout groupe de ménages d'âge, revenu, etc., fixés, son vrai niveau moyen de dépenses de santé. En revanche, elle est distributionnellement incorrecte puisqu'elle suppose qu'une fois fixées ces caractéristiques, la dépense de santé se distribue au hasard entre les ménages,

⁵⁹ Pour prendre un exemple très simplifié : connaître la répartition de la consommation C d'une part, celle du revenu R d'autre part, ne permet pas d'en déduire celle de l'épargne $R - C$ tant qu'on ignore si l'une et l'autre covarient dans le même sens (plus on est riche plus on consomme) ou bien au contraire tendent à se compenser (plus on est riche plus on épargne).

⁶⁰ Le sens du biais n'est pas déterminé a priori.

indépendamment notamment du reste de leur consommation. Or à caractéristiques fixées, une personne très malade aura une consommation finale moindre qu'une personne en bonne santé, mais des dépenses de santé plus élevées. L'imputation au hasard manque cette corrélation et tendra à lui affecter une dépense de santé trop faible. Et donc une consommation totale sous-estimée⁶¹. Cette limitation est inhérente au principe même d'imputation. Seule la collecte effective des variables sur chaque ménage permet d'obtenir leur loi jointe. Néanmoins, une fois cette limitation admise, l'imputation est une méthode conforme à la bonne pratique statistique, même si elle reste un peu lourde à mettre en œuvre.

Ce n'est pourtant pas elle qui a été retenue par les différents travaux visant à décomposer le compte des ménages. On se heurte en effet au problème pratique suivant : les imputations dépendent des variables explicatives retenues dans le modèle. La comparaison internationale des distributions, qui est un objectif évidemment majeur (un enrichissement de la comptabilité nationale qui serait condamné à faire perdre la comparabilité internationale n'offrirait plus qu'un intérêt limité) n'est fiable qu'entre pays qui ont suivi rigoureusement la même méthodologie d'imputation, c'est-à-dire les mêmes modèles, avec les mêmes variables. Or il est à peu près impossible d'exhiber un noyau suffisamment fourni pour être utile de variables communes à toutes les sources utilisées dans les différents pays.

En conséquence, les travaux internationaux sur la décomposition des comptes se sont rabattus sur une méthode de pseudo-appariement, beaucoup plus simple. Elle consiste à répartir dans chaque source, les ménages en groupes selon un critère particulier, présent dans toutes les sources. Chaque agrégat du compte est alors ventilé (en utilisant la source pertinente) entre ces différents groupes.

Par exemple, on peut classer les ménages par groupes d'âge et, pour chaque groupe, calculer dans les sources appropriées, la valeur moyenne des composantes manquantes dans BDF. On calcule ainsi un compte complet pour chaque groupe d'âge⁶². La méthode revient à apparier les ménages moyens (ou encore « représentatifs ») d'un groupe entre les différentes sources. On parle de pseudo-appariement de sources. Elle peut aussi être vue comme un cas élémentaire de la méthode d'imputation, celle où le

⁶¹ L'imputation de la consommation de santé, comme celle des dépenses individualisables de santé des administrations publiques, soulèvent exactement la même difficulté.

⁶² Le total d'une opération sur les différents groupes d'âge doit redonner l'agrégat du compte. Quand ce n'est pas le cas, il suffit de procéder à un recalage de la source utilisée sur l'agrégat. La source a pour seule fonction de fournir le profil, pas le niveau.

modèle d'imputation est réduit à une seule variable explicative, à savoir le critère utilisé (ici l'âge). Ce qui au passage, montre qu'elle en partage les limites.

Remarques :

- le recours à un tel pseudo-appariement pour introduire une décomposition du compte des ménages est, dans le cas des classes d'âge, une procédure ancienne et éprouvée : c'est la méthode utilisée par la comptabilité générationnelle développée dans les années 80 et 90 par Auerbach et Kotlikoff, un objectif repris depuis les années 2000 par les promoteurs du National Transfer Accounts Project (Lee, et al. 2008). Mais la méthode peut décomposer les comptes selon n'importe quel critère de classification des ménages (sexe de la personne de référence, taille du ménage, diplôme de la personne de référence...), dès que, pour chaque opération et pour tous les pays, on dispose d'une source microéconomique identifiant les ménages selon ce critère, de façon homogène entre les sources et les pays ;
- éclater le compte des ménages oblige à prendre en compte les transferts monétaires entre ménages (aides, donations ...) ainsi que les échanges marchands de biens et de services entre eux (ventes de véhicules d'occasion, locations, etc.) ;
- l'exercice de décomposition du compte des ménages vise à enrichir la description économique offerte par la comptabilité nationale. Mais un de ses produits joints est l'amélioration de la qualité des enquêtes ménages. Le collationnement rigoureux⁶³ avec les agrégats comptables permet d'évaluer précisément le défaut de couverture de ces enquêtes pour s'efforcer d'y remédier ou, au moins, en tenir compte dans les analyses ;
- la périodicité des sources microéconomiques, souvent pluri-annuelle, interdit a priori de réaliser chaque année une décomposition du compte. Des travaux conduits actuellement tentent néanmoins de pallier, au moins en partie, ce défaut (voir ci-après).

⁶³ C'est-à-dire en s'assurant qu'on travaille sur les mêmes champs et avec les mêmes concepts.

L'état actuel de la question

Historique

L'idée de disposer d'un budget complet par catégories de ménages pour évaluer leurs situations économiques relatives, et notamment comparer leurs capacités respectives d'épargne, est tout sauf récente.

On a même pu soutenir que « *the concern to put « people » at the center of national accounting is a theme which has already been addressed [...] The fact that national accounts had such an orientation at their inception can be noted [in the] the national income of England in 1688 as set out by Gregory King* » (Pyatt, Round, 1985, p. 13)⁶⁴.

Les systèmes de comptabilité nationale qui se sont élaborés après la seconde guerre mondiale ont finalement choisi de ne considérer qu'un compte des ménages agrégé. Pourtant, des tentatives d'approches plus désagrégées, eurent lieu, à la même époque : ainsi en France un essai de tableau est réalisé pour l'année 1951 distinguant douze CSP, et en 1960 un « compte d'affectation par catégorie socio-professionnelle » pour l'année 1956 qui en distingue six. L'ambition d'un compte complet par catégories est pourtant abandonnée au cours des années 60, au vu des problèmes posés par l'insuffisante qualité des enquêtes-ménages sur la consommation alors disponible (Vanoli, op. cit., p. 106). L'utilité de distinguer plusieurs catégories de ménages n'est pas niée, mais d'autres questions accaparent les comptables nationaux, en France comme à l'étranger.

Lorsque le Bureau statistique des nations unies publie en 1968 une importante révision et extension de son système de comptes nationaux, il reconnaît qu'un certain nombre de thèmes ont, compte tenu des difficultés qu'ils soulèvent, été mis de côté pour un examen ultérieur, et notamment la question de l'analyse de la distribution entre les ménages du revenu, de la consommation et de la richesse.

Tout espoir de parvenir à une appréhension statistique des disparités entre ménages ne disparaît cependant pas dans ces années. En France, par exemple, la décomposition par CSP de la partie Revenus des comptes qui, s'appuyant sur la source fiscale (fichier de l'impôt sur le revenu), produit des résultats que les statisticiens jugent assez fiables, est

⁶⁴ Le tableau établi par Gregory King en 1696 (soit un demi-siècle avant le Tableau économique de Quesnay) distingue 26 catégories de ménages (King parle de « *families* ») : des « *Temporal lords* » aux « *Vagrants* » en passant par les « *Baronets* », les « *Freeholders* », les « *Common seamen* » etc. (cf. aussi Vanoli, 2002, p.21 et sq).

poursuivie, jusqu'au milieu des années 80 (Roze, Martin, 1971). Tandis que, prenant la question par son bout « microéconomique », la statistique d'enquêtes cherche à estimer la distribution de l'épargne des ménages en réalisant, à deux ans d'écart et sur un même échantillon de ménages, deux vagues d'une enquête sur le patrimoine financier, l'épargne financière de chaque ménage se déduisant par différence entre les deux niveaux successivement observés. L'idée peut paraître naturelle. Elle témoigne en fait d'une vision assez peu réaliste. Alors qu'aucune enquête sur le patrimoine des ménages n'avait jamais été réalisée en France, on prétendait d'emblée la conduire en panel. Notamment la forte sous-estimation du patrimoine, de l'ordre de 60 % (L'Hardy, 1972, Annexe IV, p.71 et sq) observée dans chacune des enquêtes enlève une large partie de sa crédibilité à l'estimation de l'épargne qui peut en être déduite ; c'est du moins l'opinion qui prévaut à ce moment. L'expérience est considérée comme un échec et ne sera pas renouvelée (Masson, Verger, 1996).

Au cours des années 60 et 70, la question des inégalités économiques prend une ampleur particulière dans le débat public dans de nombreux pays. Or, comme le note Stone, « *clearly, if social accounts are to contribute to a discussion of inequality and of the factors that affect it, the household sector must be isolated and divided into categories. Households are appropriate for this purpose because they are the units in which decisions on spending and saving of income are generally made.* » (R. Stone, 1985).

Au cours de la décennie 70, la prise en compte de l'hétérogénéité des ménages est particulièrement illustrée par les promoteurs de l'approche par les matrices de comptabilité sociale, qui font valoir que leur méthode se prête mieux que la présentation retenue par le SNA à la désagrégation des comptes. Particulièrement actifs à la Banque mondiale, ils réalisent, à la suite de la SAM élaborée par Pyatt, Roe et al. en 1977 pour le Sri-Lanka, des études analogues pour différents pays en voie de développement. Cet effort est abandonné dans les années 80.

Au cours de ces mêmes années, en France, les comptes (de revenu) des ménages par catégories réapparaissent sous un autre avatar, un peu particulier : les budgets-type. Ils résultent d'une contre-proposition des centrales syndicales, avancée dans le contexte de la contestation de l'indice des prix⁶⁵.

⁶⁵ Ainsi, en 1997, la CFDT publie une brochure intitulée « Pour combattre l'indice des prix, imposons les budgets-type » (cité par Vigreux, 2014).

Pour répondre sur ce terrain, l'Insee publie de 1980 à 1985, dans le rapport annuel sur les comptes de la nation, un compte des revenus pour plusieurs dizaines de type de ménages. Il s'agit de donner une image raisonnée du budget probable d'un ménage possédant certaines caractéristiques socio-démographiques : fondée sur les observations empiriques des enquêtes, mais aussi sur diverses hypothèses comportementales (consommation, offre de travail, épargne, etc.) considérées comme les plus plausibles.

Finalement, durant la décennie 90, le projet original d'un compte complet des ménages par catégorie socio-professionnelle calé sur les concepts et les chiffres des comptes nationaux refait surface. Il fait l'objet d'une étude de 1995 à 1997, sous la responsabilité de J. Bournay et J.J. Malpot, couvrant les revenus (M. Fall), la consommation (G. Abramovici, L. Casès) et le patrimoine (V. Paquel). Mais ces travaux ont été arrêtés pour laisser la priorité à la mise en place de la base 95 des comptes nationaux. Seuls la partie compte de revenus, dans la lignée de ceux produits jusqu'en 1985 a été publiée (M. Fall « Compte de revenu par catégorie socioprofessionnelle 1990-1995 », Document de travail Insee F9709).

En 2007, le DCN à l'Insee réinvestit cette idée. En collaboration avec leurs collègues de la statistique sociale, experts des sources microéconomiques, les comptables nationaux produisent une décomposition du compte des ménages de 2003 selon différentes catégories :

- par classe d'âge quinquennale⁶⁶
- par catégorie sociale⁶⁷
- par quintile de « niveau de vie »⁶⁸

Les résultats, parus dans l'édition 2009 de l'Économie française, sont reçus avec intérêt à l'OCDE. En 2010, l'organisation internationale recrute la responsable INSEE du projet pour tenter de renouveler la tentative, mais à une échelle cette fois internationale. Un Expert Group (EG) est constitué, rassemblant 13 pays. Les résultats, à savoir des comptes par catégories produits selon une méthodologie commune, ont été publiés en

⁶⁶ De la personne de référence du ménage (PR).

⁶⁷ De la PR.

⁶⁸ C'est-à-dire, dans ce cadre, un revenu ajusté disponible équivalisé.

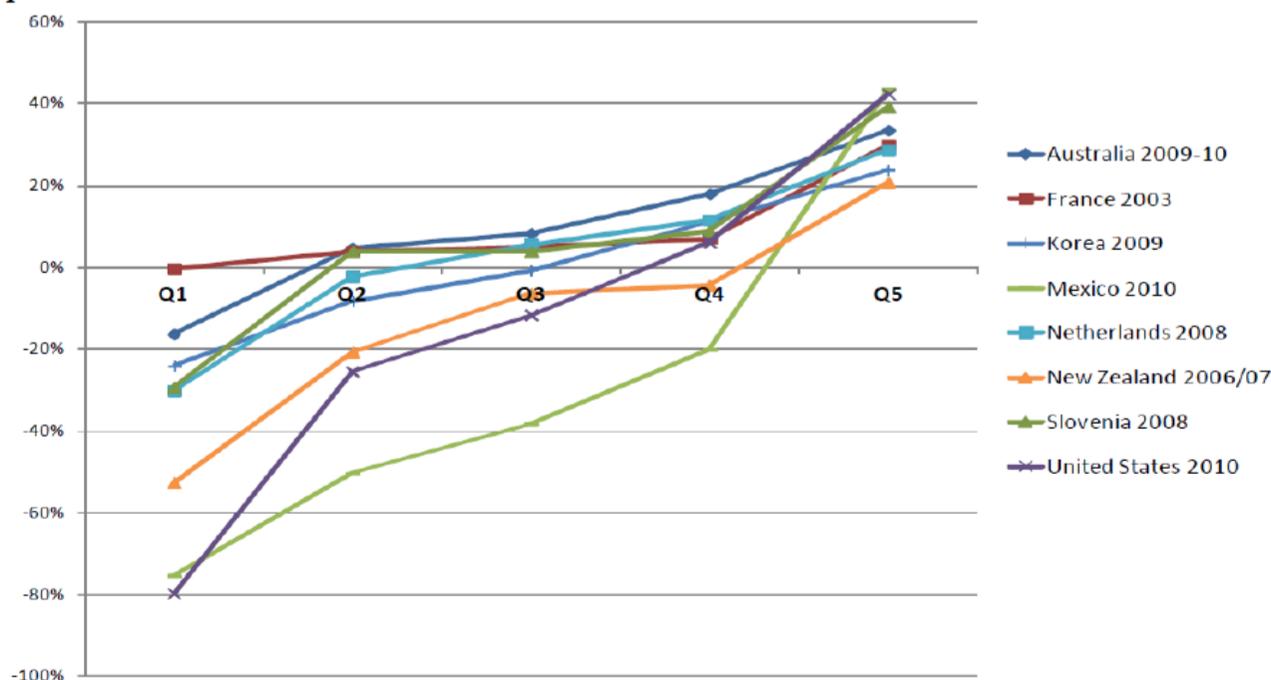
2013 (Fesseau, Mattonetti, 2013). Ces efforts se poursuivent. Un second EG (rassemblant 19 pays, Eurostat, l'OCDE, la BCE et les experts du Luxembourg Income Study) a pris la suite, réalisant en 2015 une nouvelle version des comptes par catégories.

Parallèlement, l'Insee a abordé la réalisation de **comptes de patrimoine par catégorie**, profitant de l'existence en France, depuis la moitié des années 80, d'une enquête-ménages consacrée au Patrimoine conduite tous les 6 ans. Ces comptes ont été élaborés en suivant, dans ses grandes lignes, la méthodologie précédente, et selon les mêmes catégories de ménages (Durier et al, 2012). L'extension à plusieurs pays avec un objectif de rigoureuse comparabilité est un projet actuellement porté par la BCE : le *Household Finance and Consumer Survey*, qu'elle coordonne dans les pays de la zone Euro, constituerait la source microéconomique où seraient prises les distributions des différents actifs.

Questions méthodologiques et pistes de progrès

Si décomposer le compte des ménages est une idée simple, sa mise en œuvre concrète l'est beaucoup moins, en raison de plusieurs difficultés techniques. Elles sont détaillées dans (Bellamy, Consalès, Fesseau, 2009). On choisit, dans cette note, de s'arrêter sur l'une d'entre elles ; elle permet de donner une idée des travaux à conduire encore pour surmonter les obstacles à la mise en place d'un système de comptes par catégorie de ménages présentant les mêmes propriétés de fiabilité et de comparabilité internationale que celles du cadre central.

Figure 13 - Saving as a percentage of adjusted disposable income by Equivalized Disposable Income quintile



Source : Fesseau, Mattonetti (2013), p. 41., OCDE.

Les comptes par quintile de niveau de vie mettent en évidence une désépargne substantielle des ménages les plus modestes dans tous les pays, sauf en France. À la base de cet écart, l'excès, dans les enquêtes de consommation, du niveau de consommation sur le niveau de revenu pour un nombre important de ménages⁶⁹. L'enquête BDF n'y fait pas exception. Seulement, ici, la décomposition du compte français par quintile de niveau de vie a pu s'appuyer sur une variable particulière de BDF qui permet de repérer et redresser les déclarations des ménages affichant des écarts consommation-revenu aberrants. L'effet de ce traitement est considérable. Sans lui, le quintile le plus bas présenterait pour la France, une désépargne de l'ordre de 20 %. Mais cette variable permettant le redressement n'est pas présente dans les HBS de la plupart des autres pays. Par ailleurs, ce redressement n'est qu'une méthode pratique qui a le seul mérite de la simplicité et de la plausibilité. Les hypothèses sur lesquelles elle repose peuvent être discutées et, de fait, les résultats publiés comprennent aussi une version avec une méthode de redressement différente.

Moins sélective, elle conclut à une désépargne de 13 % dans le premier quintile.

C'est dire que l'utilisation d'une information microéconomique n'est pas toujours une opération immédiate. Cette information doit être analysée, discutée, arbitrée, sans garantie, du reste, de trouver une solution satisfaisante aux problèmes rencontrés. En outre, les solutions possibles dans un système d'information particulier ne sont pas nécessairement généralisables. Sans doute, la solution la plus satisfaisante passe par une amélioration importante de la précision de la mesure microéconomique de la consommation. Mais c'est là un objectif qui sera difficile à atteindre, même à long terme.

La difficulté exposée ici n'est qu'un exemple parmi d'autres des problèmes à résoudre. On pourrait citer aussi celui que soulève la périodicité pluriannuelle (au moins dans la majorité des pays) de certaines sources microéconomiques comme l'enquête de consommation ; peut-on néanmoins envisager une publication annuelle de comptes par catégorie ? Sous quelle forme⁷⁰?

⁶⁹ Le constat est classique, au niveau du ménage comme à celui de groupes de ménages. Les économètres de la consommation l'expliquent volontiers par une mauvaise mesure du revenu, faisant l'hypothèse que les ménages tendent à sous-déclarer leurs ressources à l'enquête (d'où la pratique traditionnelle dans les modèles des études économétriques d'instrumenter le revenu). Le problème est, en réalité, plus profond et complexe, puisque l'excès de consommation sur le revenu apparaît aussi implausiblement répandu quand la donnée sur le revenu est, comme dans l'enquête BDF 2010, d'origine administrative.

⁷⁰ Une possibilité, explorée récemment par l'Insee, consiste à fixer les disparités entre ménages, tels qu'on les observe dans les enquêtes mais à faire évoluer annuellement les agrégats comme l'indiquent les comptes nationaux (cf dossier « Les comptes par catégories de ménages » in « L'économie française 2017 », Insee, à paraître).

Une autre question importante est celle de la précision des comptes. Traditionnellement, la précision statistique des agrégats du compte central n'est pas considérée. On admet, parce qu'il n'y pas d'alternative, que ces agrégats sont « exacts ».

En revanche, on sait que les données microéconomiques des enquêtes sont marquées (au minimum) par un aléa d'échantillonnage, qu'on sait estimer. Peut-on prendre cet aléa en compte afin d'évaluer des intervalles de confiance pour les écarts établis entre les catégories de ménage ? Les travaux de l'Expert Group de l'OCDE se poursuivent sur ces questions méthodologiques comme sur d'autres, l'enjeu étant de leur donner des réponses convaincantes mais surtout communes pour aboutir à un processus de production des comptes par catégorie de ménages aussi stabilisé et normalisé que celui du compte agrégé.

Extension : mesure et intégration de nouvelles dimensions du bien-être

La production domestique de services

Les arguments en faveur de la prise en compte par la comptabilité nationale de la production domestique de services sont nombreux et convaincants :

- la production domestique de biens est, elle, prise en compte ;
- elle est déjà partiellement présente avec les loyers imputés, c'est-à-dire la valeur du service de logement que les propriétaires occupants de leur résidence principale se rendent à eux-mêmes ;
- ignorer la production domestique de services peut biaiser les comparaisons internationales (c'est d'ailleurs une des justifications de la prise en compte des loyers imputés). Comme le souligne le rapport Stiglitz, un pays où la production des ménages pour eux-mêmes est importante peut avoir un PIB moins élevé qu'un autre, où davantage de biens et services passent par le marché, alors que les ménages ont la même consommation, si l'on prend en compte celle de leur propre production. Par exemple (Alesina, Ichino, 2009) calculent qu'avec la prise en compte de l'ensemble de la production domestique, le PIB/habitant de l'Italie passe de 56 à 79 % du PIB US.

- ignorer cette production peut conduire à surestimer la croissance du PIB, à mesure que les ménages recourent au marché pour des activités qu'ils réalisaient eux-mêmes⁷¹ ;

Mais en pratique la mesure de la valeur de ces activités soulève de nombreuses difficultés non résolues malgré les efforts qu'on y a consacrés depuis maintenant plusieurs décennies :

- le périmètre précis des activités à considérer reste un sujet de débat. En principe on s'accorde à retenir le critère de la délégabilité (ou de la tierce partie). Mais son application est souvent problématique⁷² (Gershuny, 2011 ; Roy, 2012) ;
- différentes options de valorisation se présentent : au coût d'opportunité ou au salaire observé sur le marché pour une tâche équivalente. C'est la seconde qui est la plus souvent retenue, la première soulevant d'assez nombreuses objections. Mais elle n'est pas nécessairement plus réaliste⁷³ ;
- en l'absence d'une information précise sur les caractéristiques de la tâche et du produit qui en résulte, leur valorisation est probablement assez biaisée⁷⁴ ;

⁷¹ Ce biais est cependant sans doute plus limité que le précédent. Par exemple, en France, le temps moyen de production de services domestiques (cuisine, ménage, soins aux enfants...) par personne (de 18 ans ou plus) et par jour a baissé de 28mn entre 1974 et 2010 (Brousse 2015, p.84). Valorisée au SMIC super brut utilisé par (Roy, 2012), cette réduction de la production domestique représente, sous l'hypothèse maximale où elle se retrouve entièrement externalisée dans la sphère monétaire, une contribution au PIB de 91 G€ en 2010. L'estimation de la croissance annuelle du PIB, de 2 % période 1974-2010, serait alors surestimée, au maximum, d'environ 0,13 point.

⁷² Les jeux avec ses enfants, le bricolage, les courses sont-ils de la production domestique ? Ou bien les effectue-t-on pour le plaisir qu'on y trouve soi-même ? Selon la réponse donnée, le temps de production domestique varie de 50 % (Roy, 2012). De même, exclure les soins à son propre corps, comme (Roy, 2012), plutôt que les inclure, comme (Alesina, Ichino, 2009) a un impact très important (réduction d'1 h de production domestique par personne et par jour).

⁷³ En particulier, sa référence au prix de marché observé est discutable, puisqu'il n'existe généralement pas de marché pour ces activités précisément définies. Par exemple, il n'existe pas de marché, pour des raisons faciles à comprendre d'ailleurs, où on pourrait acheter exactement les 15mn de cuisine pour préparer le soir le jambon-purée des enfants, les 2mn30 pour laver leurs assiettes et les 18mn pour leur raconter l'histoire au coucher. Et que le ou les parents qui ont réalisé ces tâches aient, ce soir-là, produit une valeur d'exactly de 35mn30 x SMIC horaire super-brut est alors tout sauf évident.

⁷⁴ En pratique, en effet, les études se résolvent à valoriser ces tâches uniformément au SMIC, ou à peu près. Rien ne garantit pourtant qu'une activité réalisée par le ménage soit d'une qualité comparable à celle des activités réalisées professionnellement. On notera d'ailleurs que les loyers imputés, seul service domestique actuellement inclus par la CN, ne sont pas posés égaux au loyer réel moyen mais sont déterminés en tenant compte des caractéristiques du parc des résidences principales occupées par leurs propriétaires.

- la valeur estimée du travail domestique non seulement varie considérablement selon le périmètre et l'option de valorisation (dans un rapport de 1 à plus de 3), mais représente dans tous les cas une masse substantielle (jusqu'à 50 % du PIB, selon (Roy, 2012)). Ce qui rend difficile de l'inclure dans le cadre central (et suggère plutôt de le traiter dans un compte satellite) ;
- la source essentielle sur les activités domestiques sont les enquêtes Emploi du temps. Les résultats de la valorisation dépendent étroitement de l'information recueillie par ces enquêtes, et des modalités de son recueil. La méthode standard consiste à faire remplir à un échantillon d'enquêtés un carnet journalier au fur et à mesure de ses activités⁷⁵. La méthode, moins coûteuse et plus fruste, du questionnaire rétrospectif⁷⁶, peut donner des résultats nettement différents dans leur niveau et leur distribution (Kan, 2008), avec une tendance à la sur-estimation du temps passé aux activités domestiques⁷⁷. Des méthodes plus élaborées, et plus coûteuses (*experience-sampling method*, observation continue) existent aussi, qui pourraient se développer dans le futur à la faveur de développements technologiques (interrogations par internet, capteurs chargés sur le téléphone mobile des enquêtés...). Elles aboutissent à des estimations encore différentes. D'autre part le degré de précision des informations collectées est crucial dans la caractérisation des activités domestiques. Connaître l'ensemble des activités secondaires réalisées en même temps que l'activité principale représente une charge d'interrogation nettement plus lourde pour l'enquêté mais constitue le seul moyen d'appréhender toutes les activités domestiques⁷⁸ ;

Obtenir des estimations de la production domestique de services comparables entre pays ou dans le temps requiert donc une forte harmonisation des enquêtes utilisées pour la mesure.

⁷⁵ Le pas est variable : dans l'enquête française, il était de 5 min jusqu'en 1998, où il est passé à 10 min. Il est de 15 mn dans de nombreuses enquêtes. Certaines (enquête ATUS) le laissent libre.

⁷⁶ Connue encore sous le nom de « *Stylised time-use items* ». C'est celle adoptée par les *Labor Force Surveys* de la plupart des pays.

⁷⁷ Ce point, observé sur données britanniques, est cependant débattu ; sur données allemandes, (Schulz, Grunow, 2011) trouve au contraire une assez bonne cohérence entre les deux méthodes.

⁷⁸ Par exemple : La mention « Je regarde la TV », dans un carnet journalier conduit à ne pas coder ce temps comme activité de production domestique. Mais si le carnet recueille aussi les activités secondaires et si l'une d'elles indique la présence d'enfants sous la responsabilité de l'enquêté, alors le temps sera compté, au moins pour partie, comme une activité domestique (« Garde d'enfants »).

- cette harmonisation n'est encore qu'assez partielle. Un grand nombre de pays réalisent des EET, avec des périodicités variables mais en général assez longues (en France, l'enquête est décennale), l'enquête étant considérée comme coûteuse. Actuellement, Eurostat est parvenu à coordonner les pays européens sur une méthodologie commune : collecte par carnet journalier, prise en compte des activités secondaires et utilisation d'une nomenclature d'activités. Le Japon a retenu un recueil par carnet rempli au fur et à mesure. Mais les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande ont opté (au moins dans les enquêtes les plus récentes) pour la méthode rétrospective⁷⁹. De façon générale, malgré les nombreux efforts internationaux pour normaliser les nomenclatures⁸⁰, elles ne coïncident pas toujours, avec des risques de classements divergents pour une même activité.

De toute évidence, un important travail d'harmonisation du périmètre, de la valorisation, des méthodes de mesures Il reste donc à accomplir avant de pouvoir intégrer le travail domestique dans l'élaboration des comptes avec un statut du chiffre produit comparable à celui des agrégats du compte standard.

Les dimensions non monétaires : la santé, la sécurité, le capital social, humain, etc.

Reprocher au PIB (et plus généralement à la comptabilité nationale) d'ignorer de nombreuses dimensions de l'existence qui ont pour les individus une valeur conduit à soulever trois questions :

(i) faut-il une mesure quantitative de ces valeurs ?

(ii) peut-on concevoir et déterminer de telles mesures ?

(iii) comment articuler cette information avec celle fournie par le PIB ?

Le statisticien, l'économiste, le comptable national ont sans doute (biais professionnel ?) une inclination à répondre oui à la première, mais cette position ne va pas de soi. Il suffit de penser au fameux discours de Robert Kennedy lors de la campagne présidentielle

⁷⁹ Un enquêteur questionne par téléphone un membre du ménage sur ses activités de la veille.

⁸⁰ Nomenclature ICATUS (ONU), nomenclature HETUS (Eurostat), Guidelines de l'Unece en 2013 ainsi que les travaux de l'équipe de J. Gershuny (projet MTUS du CTUR à Oxford).

américaine de 1968⁸¹ : à l'évidence, la plupart des valeurs mentionnées n'appelaient pas dans son esprit la quantification. On doit par ailleurs rappeler que la théorie économique elle-même souligne « le caractère assez lâche du lien entre revenu global et bien-être social » (Blanchet, Fleurbaey, 2016, p. 115⁸²), ce qui peut relativiser l'utilité de quantifier ce qui ne l'est pas.

Si on opte néanmoins pour la mesure, les questions (ii) et (iii) peuvent être traitées de deux façons : soit en juxtaposant aux agrégats de la comptabilité nationale des tableaux d'indicateurs complémentaires, éventuellement résumés dans des indicateurs synthétiques, soit en calculant un équivalent monétaire des dimensions non monétaires directement commensurable au PIB et autres grandeurs comptables.

Tableaux de bord et indicateurs synthétiques

La première approche se borne à identifier des indicateurs (en principe non monétaires), capables de décrire la situation des individus dans la dimension (santé, sécurité, démocratie, cohésion sociale...) considérée. Ils constituent une information complétant celles fournies par les grands agrégats comptables (PIB, RDB, consommation, épargne, etc.). Cette démarche s'est développée depuis les années 70. Une démarche intuitive et des limites du PIB devenues un lieu commun expliquent la demande, toujours en croissance, des décideurs ou du public pour ces indicateurs. Une information économique et sociale toujours plus abondante et plus facile à traiter explique que l'offre a pu suivre. Il en a résulté une floraison d'initiatives constituant (à partir de statistiques préexistantes) des ensembles d'indicateurs censés pallier les insuffisances des grandeurs macroéconomiques traditionnelles⁸³ : en s'en tenant aux exemples les plus récents et les plus significatifs, on citera les indicateurs européens de développement durable (2005), les indicateurs de développement durable pour la

⁸¹ « *Yet the gross national product does not allow for the health of our children, the quality of their education or the joy of their play. It does not include the beauty of our poetry or the strength of our marriages, the intelligence of our public debate or the integrity of our public officials. It measures neither our wit nor our courage, neither our wisdom nor our learning, neither our compassion nor our devotion to our country, it measures everything in short, except that which makes life worthwhile* ».

⁸² Le chapitre 4 de leur ouvrage analyse de façon très approfondie comment donner une expression monétaire des préférences et comment l'utiliser dans une analyse normative du bien-être.

⁸³ Précisons qu'il ne s'agit pas dans cette contribution de produire une analyse épistémologique générale des indicateurs. On se borne à présenter les caractéristiques principales des compilations d'indicateurs qui visent à aller au-delà de la description par les agrégats de la comptabilité nationale du développement économique et social, et à saisir quantitativement une notion de qualité de la vie, ou de qualité de la croissance (par exemple durabilité, inclusivité, etc.).

France (2010), les indicateurs de la stratégie 2020 de l'Union européenne (2010), l'indicateur du vivre-mieux de l'OCDE (2011), les nouveaux indicateurs de richesse du gouvernement français (2015), les indicateurs pour les objectifs de développement durable en cours d'adoption aux Nations unies (2016).

Les indicateurs sont pratiquement toujours sélectionnés dans le vaste ensemble des indicateurs publiés (ou au moins publiables) par les divers producteurs, publics ou privés, d'information économique et sociale, de façon généralement très pragmatique, en dehors de tout cadre théorique, au terme de négociations plus ou moins longues et complexes entre représentants politiques, administratifs, scientifiques, experts, associatifs. Divers auteurs ou organismes se sont certes efforcés de dégager des principes généraux de sélection d'un indicateur, mais ces principes sont avant tout pragmatiques⁸⁴ et n'offrent pas de justification théorique aux indicateurs retenus⁸⁵. Ce qui explique, au moins en partie, pourquoi les batteries d'indicateurs produites sont souvent très disparates⁸⁶. Une fois les indicateurs identifiés et collectés, la question de leur articulation avec les agrégats comptables usuels est susceptible d'être résolue de deux façons. La solution la plus simple est de mettre l'information à disposition en l'état, sous forme d'un tableau de bord. On laisse à l'utilisateur le soin de considérer lui-même les différents messages sous ses yeux et d'en tirer les conclusions qu'il peut.

Au cours des années 80 et surtout 90, les tenants d'une approche par indicateurs ont volontiers nourri l'ambition de construire un indicateur capable de se substituer au PIB. Estimant que c'est le fait d'être un chiffre unique (donc à la fois facilement mémorisable, facilement citable et permettant de classer les pays) qui explique une large part la place du PIB dans le débat public, ils se sont efforcés de résumer des batteries d'indicateurs en un seul indice dit « synthétique »⁸⁷ : ont ainsi été conçus par exemple l'*Index of Social*

⁸⁴ Le sous-groupe « *Indicators* » du Comité européen de la protection sociale a ainsi proposé les principes suivants : « *An indicator should 1) capture the essence of the problem and have a clear and accepted normative interpretation 2) be robust and statistically validated 3) provide a sufficient level of cross countries comparability 4) be built on available underlying data, and be timely and susceptible to revision 5) be responsive to policy interventions but not subject to manipulation* ». Voir aussi (Atkinson, Cantillon, Marlier, Nolan, 2002).

⁸⁵ Pour clarifier la critique faite ici : on peut contraster ce manque de théorie avec la construction de notion comme la pauvreté en conditions de vie où le choix des indicateurs s'effectue dans un cadre conceptuel explicite. Ce qui, au moins, permet de poser la question de la capacité des indicateurs à mesurer ce qui doit l'être.

⁸⁶ Par exemple, les 10 indicateurs clés européens de développement durable (sur 130 indicateurs) produits par Eurostat depuis 2007 comprennent des agrégats monétaires (ex : PIB/hab), des décomptes de personnes (ex : nombre de pauvres) ou d'années (ex : espérance de vie) ou d'espèces animales (ex: oiseaux communs), et des tonnes de CO2.

⁸⁷ Sen (2003) décrit en détail ce raisonnement, dans le cas de l'IDH.

Health (Miringoff, 1987 ; Miringoff et Miringoff, 1998), le *Human Development Index* (Haq, 1990), l'*Advanced Quality of Life Index* (Diener, 1996), le *Weighted Index of Social Progress* (Estes, 1997), l'*Index of Economic Well-Being* (Olsberg, 1998), l'*Index of Living Standards* (Sarlo, 1998), le BIP40 (Observatoire des inégalités, 2004), etc. L'Indicateur du vivre-mieux, ou *Better Life Index* de l'OCDE (2011) figure parmi les plus récents.

Pour permettre l'agrégation en un seul nombre de variables décrivant des phénomènes très hétérogènes⁸⁸, ces indices les projettent linéairement (le minimum observé de la variable sur 0, son maximum observé sur 100) puis en font la moyenne, simple (comme le HDI de l'Onu), ou pondérée. Les poids sont alors soit choisis discrétionnairement par le concepteur de l'indice, soit déterminés par des techniques factorielles (ISP), soit laissés à l'initiative de l'utilisateur (le CSLS propose une macro excel pour faire varier les poids de son IEW, l'OCDE une appli en ligne pour le BLI⁸⁹).

Le procédé est commode, mais ad-hoc. Techniquement, il n'est pas sans défauts (Gadrey, Jany-Catrice, 2012, p. 41 ; Accardo, Chevalier, 2005). Surtout, le résumé produit est d'interprétation problématique et on recommande en général de ne pas s'en tenir à l'indice (ce qui revient à reconnaître qu'il n'est au fond qu'un simple artefact commode) mais de considérer l'information apportée par ses composantes⁹⁰.

La question de la pondération des composantes d'un indice synthétique étant sans solution (autre que conventionnelle), les concepteurs d'indicateurs alternatifs (aux agrégats de la comptabilité nationale) tendent actuellement à abandonner l'objectif d'un indice unique concurrent au PIB. Les initiatives récentes rappelées plus haut sont toutes soit du type Tableau de bord, soit permettent à l'utilisateur de choisir sa pondération préférée.

⁸⁸ Il s'agit en effet d'agréger des taux de mortalité infantile, de chômage, de suicide des jeunes, des indicateurs d'accès au logement (ISH) ou bien le nombre de docteurs pour 1000 habitants, le taux d'épargne, un indice d'inégalité des revenus et le nombre de traités environnementaux ratifiés (AQoLI), etc. .

⁸⁹ <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/#/11131111111> .

⁹⁰ Ne serait-ce que pour (tenter de) comprendre pourquoi les différents indices ne coïncident pas. Par exemple : « Hence, the probable reason for Canada's fall from first (HDI) to 31st (WISP) in international ranking is the greater breadth of coverage of the WISP - but the complexity of the WISP calculation prevents a clear comparison », (Olsberg, 2001).

Monétarisation

Monétariser les dimensions non monétaires constitue l'alternative aux tableaux d'indicateurs et indicateurs synthétiques.

L'étape d'agrégation au PIB est cette fois immédiate (ou presque⁹¹) et c'est évidemment la première phase, où il s'agit de donner un prix à des choses dont on dit volontiers qu'elles n'ont pas de prix, qui constitue le point délicat de cette solution⁹².

Pour valoriser un bien non monétaire, deux méthodes sont utilisées :

(i) les préférences déclarées : la méthode repose sur l'interrogation directe d'un échantillon d'individus (en principe représentatif de la population). Le questionnaire peut prendre des formes plus ou moins élaborées. Les individus peuvent se voir administrer la simple question : « à combien évaluez-vous le bien ? ». Ils peuvent aussi être soumis à des protocoles d'interrogation complexes, mettant en jeu des plans d'expérience et des questionnements détaillés sur des choix binaires ou des classements des biens ou de scénarios, et conçus pour permettre l'estimation de modèles formels de choix ;

(ii) les préférences révélées : elle se fonde non sur des déclarations mais sur des comportements observés. On distingue deux grandes techniques. La première est celle des coûts implicites : la dépense de transports consentie par les visiteurs d'un parc naturel est l'exemple le plus usuellement cité. Ce coût de transport constitue en lui-même une borne inférieure de la valeur que le public attribue à cet bien environnemental. Injecté dans des modèles d'utilité aléatoire il peut permettre (au prix, il est vrai, d'assez nombreuses hypothèses supplémentaires) une estimation de la valeur elle-même. La seconde est celle des prix hédoniques : elle utilise comme input les variations observées du prix de marché d'un bien en fonction de ses caractéristiques. Ainsi, l'observation des différents prix des automobiles, selon les modèles et les gammes, permet d'identifier, économétriquement, la valeur de telle ou telle caractéristique de véhicule (vitesse, confort de conduite, sobriété...) malgré l'absence d'un marché qui lui soit spécifique.

⁹¹ Elle n'est pas si immédiate dans la mesure où la monétarisation porte sur un stock plutôt qu'un flux annuel.

⁹² On laisse de côté ici les problèmes liés au lien entre valeur monétaire et bien-être (voir Blanchet, Fleurbaey, 2016, chap. 4). Ils concernent d'ailleurs aussi les dimensions monétaires usuelles, celles pour lesquelles les comptes nationaux peuvent utiliser des prix de marché existants.

Les différentes méthodes sont d'usage courant depuis de nombreuses années dans le domaine de l'analyse coûts-bénéfices pour le choix d'investissements publics.

La comptabilité nationale emploie régulièrement la seconde méthode : par exemple dans la valorisation des services fournis par les administrations publiques à leur coût de production, qui relève de la technique des coûts implicites ; le recours aux méthodes hédoniques est courant pour la valorisation du service de logement que produisent les ménages propriétaires de leur résidence principale ou pour la détermination d'indice de prix (véhicules, ordinateurs, électro-ménager...) à qualité constante.

Elle n'utilise pas en revanche la méthode des préférences déclarées pour laquelle, de fait, il n'existe pas de procédure de référence. Cette méthode s'appuie sur des choix hypothétiques, soulevant la question, cruciale, de savoir dans quelles conditions ces estimations déclarées constituent des informations réellement pertinentes sur les préférences des individus.

Il n'existe ainsi pas de consensus sur l'évaluation de dimensions hors marché, comme le capital environnemental, sur la valeur statistique de la vie, ou du capital social (au sens de Putnam) dans un pays. Corrélativement, les études disponibles sont rarement comparables et les comparaisons internationales la plupart du temps impossibles.

Bien-être, satisfaction, bonheur

On peut sans doute dater de la moitié des années 90 le début de la vague actuelle d'intérêt pour une mesure directe du bien-être tel qu'il est perçu par les individus. L'article d'Easterlin dans *Journal of Economic Behaviour and Organization* (Easterlin, 1995) en serait le point de départ. Il reprenait essentiellement un travail réalisé 20 ans auparavant (Easterlin, 1973) et assez peu remarqué à l'époque. Mais en 1995, les économistes étaient devenus, sous l'influence notamment des travaux de l'économie psychologique (*behavioral economics*), développée notamment par R. Thaler, D. Kahneman, A. Tversky, nettement plus familiers d'approches interrogeant le modèle canonique d'un Homo Economicus, parfaitement rationnel et à l'action toute entière orientée vers l'obtention du gain maximum.

L'idée d'Easterlin consiste à utiliser les « *Happiness surveys* » : depuis 1946, au moins, certaines enquêtes ont demandé directement aux enquêtés s'ils se jugeaient « heureux » (dans cette formulation ou dans des formulations analogues). Si on examine

la satisfaction moyenne calculées à partir des réponses recueillies, on constate qu'elle reste stationnaire sur les décennies d'après-guerre alors même que, au cours de la même période, le PIB par tête a été multiplié, selon les pays, par deux, trois, voire plus. Ce résultat constitue le « paradoxe d'Easterlin ».

Comme il le souligne dans son article (p. 37), ce paradoxe était assez largement documenté dès la fin des années 70. Mais ce n'est qu'à partir des années 90 que son interprétation comme un indice à charge contre le PIB a paru évidente. Auparavant, le même constat semblait surtout conforter les économistes dans leur prévention contre l'usage des données subjectives, matériau que la majorité d'entre eux jugeait à la rigueur acceptable par des disciplines « molles » comme la sociologie et la psychologie, mais pas par une science économique positive pour qui seule les actions peuvent révéler les préférences.

Le contraste est marqué avec la situation actuelle économistes dans leur prévention contre l'usage des données subjectives, matériau que la majorité d'entre eux jugeait à la rigueur acceptable par des disciplines « molles » comme la sociologie et la psychologie, mais pas par une science économique positive pour qui seule les actions peuvent révéler les préférences.

Le contraste est marqué avec la situation actuelle : depuis maintenant plus de 20 ans, les promoteurs de la mesure du bien-être subjectif ont été toujours plus nombreux à souligner que « *the ways in which people value their lives [...] should be an integral part of the concept of human well-being* »⁹³, une idée par ailleurs défendue par le rapport Sen-Stiglitz.

Aujourd'hui on dispose pour de nombreux pays de données d'enquêtes régulières sur le bien-être ressenti, alimentant les abondants travaux d'une « économie du bonheur » montée en puissance dans le champ académique aux cours des années 2000 et à laquelle décideurs, médias et grand public s'intéressent volontiers. L'OCDE qui inclut une mesure de la satisfaction déclarée dans son better life index vient d'ailleurs de publier des « guidelines » à cet effet, à l'intention notamment des instituts statistiques nationaux. En 2013, un module secondaire du panel SILC, enquête sous règlement européen, a collecté les réponses des individus interrogés à des questions sur leur bien-être et Eurostat en a publié les résultats.

⁹³ Cette formulation est tirée des « *Recommendations for measuring sustainable development* » de la Task Force commune UNECE/Eurostat/OECD établie par la Conférence des statisticiens européens, en 2014.

Plusieurs INS se sont intéressés à ce type d'indicateurs ; l'Insee depuis 2011 et l'ONS britannique depuis 2015 produisent annuellement une mesure de la satisfaction dans la vie. L'indicateur français figure d'ailleurs dans le tableau que la loi sur les nouveaux indicateurs de richesse (ou « loi Sas »), votée en avril 2015, fait obligation au gouvernement de publier chaque année.

La théorie économique du bonheur distingue en réalité trois notions de bien-être subjectif (OCDE, 2013) :

- la satisfaction de l'enquêté par rapport à la vie qu'il mène : ici l'enquêté doit produire un jugement global soit sur l'ensemble de sa vie, soit sur une période plus limitée (le plus souvent la période courante). Le questionnement se résume alors à une question. Généralement l'enquêté est invité à noter sa vie sur une échelle (dite de Cantrill) qui va de 0 (très mauvaise appréciation) à 10 (très bonne appréciation) ;
- les « affects » : le terme désigne en psychologie les états émotionnels d'un individu à un instant donné. La méthode de mesure de référence est alors l'expérience sampling method (ESM), dans laquelle les participants doivent tenir au cours d'une journée, à intervalles réguliers, un compte précis de ces états (« joyeux », « paisible », « agacé », « en colère », etc.) ;
- l'approche « eudémonique » : il s'agit de prendre du recul par rapport à l'hédonisme sous-jacent aux deux méthodes précédentes, et d'obtenir de l'enquêté qu'il évalue le degré auquel il pense se réaliser dans sa vie, à quel degré il pense avoir développé effectivement ses potentialités physiques, intellectuelles et morales.

En pratique, ce sont les deux premières approches qui dominent. La mesure de la satisfaction est certainement la plus répandue, en raison de la simplicité de sa mise en œuvre. Néanmoins, des développements technologiques récents offrent aux chercheurs des options nouvelles dans la mesure des affects, depuis des applications installées sur le « smartphone » de l'enquêté lui rappelant les moments de la journée où il doit envoyer l'information sur son état émotionnel, jusqu'à des appareils de type médicaux mesurant en permanence sa tension, son stress, etc, information dont le chercheur est censé pouvoir tirer une évaluation des affects de l'enquêté tout au long de la journée. On notera ici que, dans cette méthode, la subjectivité de l'enquêté est mise de côté. On passe à une mesure de type physique, par le truchement d'un outil de mesure matériel. Naturellement, se pose alors la question de savoir si l'évaluation

subjective usuelle et cette mesure beaucoup plus objective se rapportent à la même chose.

À en juger par son succès public et son intégration parmi les instruments de pilotage de l'action publique, la « satisfaction dans la vie » paraît particulièrement bien placée pour concurrencer le PIB en tant que mesure de bien-être. Elle soulève pourtant d'importantes difficultés dont la résolution paraît d'autant moins proche qu'elles sont probablement très insuffisamment considérées par les différents utilisateurs de cet indicateur. On se heurte d'abord à une question théorique fondamentale : quelle conclusion tirer du niveau de satisfaction déclarée ? Faut-il comprendre que sa maximisation doit être l'objectif des politiques publiques ? On peut sur ce point objecter d'une part qu'il n'est en rien évident que ce soit là l'objectif des individus eux-mêmes, d'autre part que même si c'était le cas, un tel choix est susceptible d'être critiqué d'un point de vue éthique (Blanchet, Fleurbaey, 2016 ; p 169 et sq.).

Par ailleurs, dans l'élaboration concrète de cette mesure et son utilisation, de nombreux problèmes surgissent dont la plupart ne semblent pas résolus, ni en voie de l'être. Ils tiennent non au caractère subjectif de la réponse des enquêtés, qui en lui-même n'empêche pas l'élaboration d'indicateurs à l'utilité démontrée, mais à l'indétermination sur ce qu'elle recouvre.

D'abord, la formulation de la question dans les enquêtes statistiques est nécessairement brève et ne permet pas de préciser suffisamment de quoi l'enquête est satisfaite : de sa vie aujourd'hui, sa vie depuis sa naissance, ou sa vie sur une période plus courte ? de sa vie à lui, ou de sa vie et celle de ses proches ou de sa vie en tant que membre d'une communauté plus large ? Et comment être sûr des dimensions de l'existence que le répondant prend en compte dans son évaluation ?

Comment, de même, contrôler le point de référence qu'il met en œuvre : autrement dit, à quoi le 0 (ou bien le 10) de l'échelle renvoie-t-il ? La pire des vies jamais vécues dans l'histoire du monde ? Ou simplement dans son pays aujourd'hui ? Ou la pire des vies qu'il a un risque raisonnable de connaître lui personnellement ? Ou la pire de celles qu'il a effectivement connues ? Etc. Enfin, et surtout quelle métrique utilise-t-il ? Autrement dit, est-il un notateur sévère ou au contraire indulgent de sa vie ? Que vaut

chez lui un « 5 », un « 7 », un « 10 » ? C'est ce que Blanchet et Fleurbaey dénomment le *calibration problem*⁹⁴.

Faute d'un minimum de clarification de cet ensemble d'ambiguïtés qui affectent les réponses recueillies, il semble douteux de pouvoir donner un sens fiable à l'agrégation des notes de satisfaction déclarées par un échantillon d'individus. Il existe en effet de bonnes raisons de penser que ces ambiguïtés ont une importance pratique bien réelle.

Soit le *calibration problem* : on peut évaluer son importance (et tenter de le contrôler) en recourant à la « méthode des vignettes » (Kapteyn et al, 2009). Il s'agit de brèves descriptions de situations individuelles, qu'on demande à l'enquêté de noter. La distribution des notes recueillies pour une même vignette permet de mesurer les écarts de calibration.

L'auto-questionnaire intégré depuis 2011 dans le panel SRCV comprend 8 vignettes distinctes de ce type⁹⁵. Elles sont présentées aux enquêtés du panel (plus précisément ceux en seconde réinterrogation). On constate, quelle que soit l'année de l'enquête, et quelle que soit la vignette considérée, que les notes sont à peu près aussi dispersées (voire parfois sensiblement plus) que les notes données par les enquêtés à leur propre vie (tableau).

Si, pour une même situation, les enquêtés attribuent des notes aussi divergentes, il devient très hasardeux de donner une interprétation substantielle à la note qu'ils donnent à leur propre situation. Observant que l'enquêté A se donne une satisfaction de 5, et B une satisfaction de 8, que peut-on bien conclure sur leur situation réelle, comme sur la façon dont ils la ressentent ? On notera que l'indicateur moyen de satisfaction dans la vie inclus dans les indicateurs alternatifs au PIB prévu par la loi de 2015 n'est pas corrigé des différences de calibration, pas plus que l'indicateur calculé

⁹⁴ En psychométrie, le problème est connu sous le nom d'effet de « fonctionnement différentiel de l'item » (*Differential Item Functioning*). Voir par exemple (Osterlind, Everson, 2009).

⁹⁵ Deux exemples de ces vignettes : - (n° 7) Maria est une vétérinaire âgée de 58 ans. Elle vit avec son mari dans une maison avec un jardin. Elle a 3 enfants et 5 petits-enfants qui lui rendent visite régulièrement. Elle joue au tennis tous les week-ends. Comment classeriez-vous la situation de Maria vis-à-vis de la vie qu'elle mène actuellement ? - (n° 8) Anne a 40 ans. Elle est assistante dans une école maternelle. Elle vit avec son mari et ses trois enfants dans un petit appartement qu'ils louent en banlieue. Les voisins sont assez bruyants. Depuis deux ans son mari est au chômage, ce n'est pas toujours facile de joindre les deux bouts et cela crée des tensions dans leur couple. Elle a des douleurs au dos, et du mal à dormir parce que cette année, elle travaille dans une classe difficile. Comment classeriez-vous la situation d'Anne vis-à-vis de la vie qu'elle mène actuellement ?

pour chaque pays de l'Union européenne par Eurostat, sur la base du module SILC réalisé en 2013.

Certes cette correction ne semble pas avoir d'impact très marqué : dans l'enquête SRCV, elle hausse la note de satisfaction moyenne de 0,5 seulement, et ne modifie que marginalement les écarts relatifs entre catégories d'individus : par exemple, selon les résultats des enquêtes SRCV, le surcroît de satisfaction des cadres par rapport aux employés passe de 0,4 à 0,7 après correction, tandis que les employés apparaissent légèrement en dessous de la moyenne, alors qu'ils sont légèrement au-dessus.

Mais d'une part les vignettes étant une particularité de SRCV, non reprise dans les autres pays, il est impossible de vérifier que l'effet de la calibration est aussi limité dans les autres pays ; d'autre part, même modeste, la correction peut avoir un impact très visible, en raison de la petitesse des écarts observés entre les pays : selon les données de SILC 2013⁹⁶, les notes moyennes de 30 pays se situent entre 6,2 et 8 ; une correction de +0,5 représente alors environ 10 places gagnées. Dans ces conditions, et pour prendre un exemple, le score médiocre de la France en matière de satisfaction de sa vie (avec une note moyenne de 7,0 mesurée dans le module 2013 de SILC, elle se situe en 16^e position sur 32 pays), un phénomène régulièrement observé, est facilement interprété soit comme l'indice que la vie en France est moins agréable que chez nos voisins, soit comme la marque d'un tour d'esprit national plus morose qu'ailleurs. Mais en l'absence d'une calibration rigoureuse, ces interprétations apparaissent bien fragiles⁹⁷.

Tableau : Moyenne et dispersion des notes de satisfaction

Note de satisfaction	Moyenne	Ecart-type
Sur sa propre vie	7,23	1,76
Vignette n° 7	8,13	1,65
Vignette n° 3	7,62	1,96
Vignette n° 1	7,10	2,03
Vignette n° 5	6,21	2,30
Vignette n° 2	4,40	2,36
Vignette n° 4	3,36	1,91
Vignette n° 6	2,89	1,72
Vignette n° 8	2,39	1,70
Nombre d'observations	4602	

Source : SRCV - 2012 à 2014 (échantillons empilés), Insee

Champ : France métropolitaine, individus en ménages ordinaires

⁹⁶ *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) est une enquête en panel réalisée annuellement en Europe, dans le cadre d'un règlement européen. SRCV est la partie française de ce dispositif.

⁹⁷ Du reste, on sait que dans les études sur la perception subjective de sa santé, il existe d'importants effets nationaux de calibration susceptibles d'engendrer des biais d'interprétation substantiels (Lardjane, Dourgnon, 2007).

Références

Accardo J., Chevalier P., « Les indicateurs synthétiques », in Verger D., « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique*, n° 383-384-385, (2005).

Alesina A., Ichino A., « L'Italia fatta in casa. Indagine sulla vera ricchezza degli italiani », *Mondadori*, (2009).

Atkinson T., Cantillon B., Marlier E., Nolan B., « Social Indicators : The EU and Social Inclusion », *Oxford University Press*, (2002).

Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud E., « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003 », *Document de travail G 2009/11*, Insee, (2009).

Blanchet D., Fleurbaey M., « Beyond GDP ; Measuring Welfare and Assessing Sustainability », *Oxford University Press*, (2016).

Brousse C., « La vie quotidienne en France depuis 1974. Les enseignements de l'enquête Emploi du temps », *Économie et statistique*, 478, n°1, 79-117, (2015).

Conference of European Statisticians, « Recommendations on Measuring Sustainable Development », *Unece*, (2014).

Dourgnon P., Lardjane S., « Les comparaisons internationales d'état de santé subjectif sont-elles pertinentes ? Une évaluation par la méthode des vignettes-étalons », *Document de travail n°2*, Irdes, (2007).

Easterlin, R.A., « Does Money Buy Happiness ? », *The Public Interest*, 30 (Winter), 3-10, (1973).

Easterlin, R.A., « Will raising the incomes of all increase the happiness of all ? », *Journal of Economic Behavior and Organization*, 27, 35-47, (1995).

Fesseau M., Matteonetti M.L., « Distributional Measures Across Household Groups in a National Accounts Framework », *OECD Statistics Working Paper n° 5342*, (2013).

Gadrey J., Jany-Catrice F., « *Les nouveaux indicateurs de richesse* », La Découverte, (2012).

Kan M. Y., « Measuring housework participation: The gap between « stylised » questionnaire estimates and diary-based estimates », *Social Indicators Research*, 86, 381-400, (2008).

Kapteyn A., Smith J.P., Van Soest A., « Comparing life satisfaction », *WP 623-1, Rand Corporation Publications Department*, (2009).

L'Hardy P., « Le comportement d'épargne des ménages de 1967 à 1969 », *Les collections de l'Insee*, 17, (1972).

Masson A., Verger V., présentation, in « Le patrimoine des Français : comportements et disparités », *Économie et statistique*, n°296-297, juillet. pp. 3-11, (1996).

Olsberg L., in *The Review of Economic Performance and Social Progress*, p.35, Banting K., Sharpe A., St-Hilaire F. eds, CSLS, IRPP, (2001).

Osterlind S. J., Everson, H. T., « Differential item functioning ». *Thousand Oaks, CA: Sage Publishing*, (2009).

Pyatt G., Round J.I., « Introduction », in « Social Accounting Matrices, A Basis for Planning », Pyatt G. and Round J.I. eds, *The World Bank*, (1985).

Roy D., « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première n° 1423*, Insee, (2012).

Roze H., Pierre J. C., Martin M-E., « Les ressources des ménages par catégorie en 1970 », *Les collections de l'Insee*, n°165, Série M, n°46, (1971).

Sen A., « L'indice de développement humain », *Revue du MAUSS*, no 21, p. 259-260, (2003).

Schulz F., Grunow D., « Comparing Diary and Survey Estimates on Time Use », *European Sociological Review*, 28, n°5, 622-632, (2012).

Stone R., « The Disaggregation of the Household Sector in the National Accounts », in « Social Accounting Matrices, A Basis for Planning », Pyatt G. and Round J.I. eds, *The World Bank*, (1985).

Vanoli A., « *Une histoire de la comptabilité nationale* », Paris, La Découverte, (2002).

Vigreux J., « *Croissance et contestation, 1958-1981* », Paris, Éditions du Seuil, (2014).